Le 18 novembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLES

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

Mme M. Johnson

L'hon. C. Johnson

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

M. Lee

L'hon. M. D'Amours

TERRES DE LA COURONNE

M. Coon

L'hon. M. Herron

M. Coon

M. Coon

M. Coon

L'hon. M. Herron

M. Coon

L'hon. M. Herron

ÉCOLES

Mme M. Johnson

Hon. C. Johnson

[*Traduction*]

ÉCOLES

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, il y a un processus à suivre pour la construction d'une école dans la province. Le voici : Déterminer les besoins, examiner les emplacements possibles, en choisir un, procéder à son évaluation et y construire l'école.

[*Original*]

Le gouvernement actuel a passé toutes les étapes et a remis des dossiers au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

[*Traduction*]

La première ministre et sa ministre disent maintenant que la décision est retardée en raison d'une étude sociolinguistique qui n'a jamais fait partie de l'évaluation du site. Les parlementaires du côté du gouvernement suivent-ils leur propre processus? Se pourrait-il plutôt qu'ils l'inventent au fur et à mesure?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, il y a un processus à suivre pour la construction d'une école. Oui, il s'agit d'un processus dans le cadre duquel nous collaborons avec nos partenaires locaux. Nous travaillons avec les conseils d'éducation de district pour déterminer les besoins, cibler un secteur et sélectionner l'emplacement de l'école. Nous accomplissions le travail en collaboration avec les représentants municipaux. Ce sont nos partenaires locaux. Ce sont eux qui sont au courant des réalités sur le terrain et qui connaissent leur collectivité dans les moindres détails. C'est aussi un morceau du casse-tête dont nous avons besoin. En consultation avec eux, nous attendons une recommandation quant à l'emplacement précis où devrait être située l'école pour que les élèves obtiennent la meilleure éducation possible ici au Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, la propre étude d'impact sur l'environnement du gouvernement énumère tous les critères utilisés dans le choix de l'emplacement, notamment les terres humides, les pentes, le zonage, l'accès et les services. La question de la langue ne figure pas sur la liste.

[*Original*]

Si la première ministre estime que la question de l'anglicisation est réelle, comme elle l'a déclaré, pourquoi la question n'a-t-elle pas été prise en compte dès le début du processus?

[*Traduction*]

À quel moment l'analyse sociolinguistique a-t-elle été commandée? Quand aura-t-elle lieu? Qui s'en occupera? Quand sera-t-elle terminée?

[*Original*]

Nous avons besoin de réponses aux questions importantes. Pourquoi la ministre continue-t-elle à employer une stratégie de non-réponse?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je remercie la députée d'en face de nous donner l'occasion de parler de la rigueur de notre processus d'évaluation environnementale. J'aimerais ajouter qu'une partie du processus environnemental ou de l'étude d'impact sur l'environnement est justement de consulter nos partenaires locaux, dont les municipalités. Les municipalités sont des partenaires clés pour ce qui est de la réalisation de projets. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très habitués à consulter ces partenaires.

En ce qui concerne particulièrement la municipalité de Dieppe, qui est un bon partenaire, il y a eu un changement par suite des dernières élections municipales. Elle nous a demandé un peu plus de temps pour bien faire son travail. Nous, en tant que bons partenaires, voulons appuyer cette démarche. Merci, Madame la présidente.

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, il y a d'abord eu le choix du site. Il y a ensuite eu l'étude d'impact sur l'environnement. Il y a maintenant une étude sociolinguistique qui n'a jamais fait partie du processus.

[*Traduction*]

Voici le processus : Chaque fois que les parlementaires du côté du gouvernement actuel sont sur le point de prendre une décision, ils ajoutent une autre étape. Le processus officiel commence par une demande d'une analyse multidimensionnelle quadruple bilan (AMQB). Une AMQB est présentée au conseil d'éducation de district (CED). Le CED vote sur la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre les démarches, puis présente ses conclusions au ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation évalue la demande et prépare le dossier en vue de sa présentation au Cabinet. Ensuite, le Cabinet prend la décision d'accepter ou de rejeter la proposition de construction. Les retards sont-ils attribuables à une volonté prématurée de gagner des points de popularité? Le processus a-t-il plutôt été remanié en fonction du programme du gouvernement?

[*Original*]

Quelle sera la prochaine excuse? Combien d'années encore les familles de Dieppe devront-elles attendre?

[*Traduction*]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Nous avons un processus et nous le suivons. Au

cours du processus, nous tenons des consultations avec des partenaires locaux. Il s'agit peut-être d'un concept étranger, mais nous écoutons véritablement ce qu'ils nous disent.

Dans ce cas-ci, certaines préoccupations ont été soulevées. Nous nous employons à y répondre. Oui, il arrive à l'occasion que nous ajoutions une évaluation additionnelle parce que c'est ce que l'on nous a demandé de faire. Voilà ce à quoi ressemble un processus de consultation exhaustif et une prise en compte des besoins communautaires. Merci, Madame la présidente.

SOINS DE SANTE

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Madame la présidente, en 2022, le gouvernement Higgs a changé la façon dont se faisaient les opérations de la cataracte. À la suite de l'évaluation de la réussite d'un programme pilote, les opérations de la cataracte ont été permises dans les centres chirurgicaux. Cela a non seulement libéré du temps précieux dans les salles d'opération des hôpitaux et réduit les coûts du service — le temps dans les salles d'opération des hôpitaux est très coûteux —, mais surtout réduit le temps d'attente des patients. Lorsque le programme était adéquatement financé, il donnait exactement les résultats attendus. La liste d'attente diminuait, du temps dans les salles d'opération était libéré et le taux de satisfaction des patients était élevé. Pendant le processus budgétaire de 2025, le ministre de la Santé a dit que nous disposions depuis longtemps de partenariats entre le secteur privé et le secteur public qui sont censés se former pour améliorer l'efficacité de notre processus. Le ministre de la Santé a dit en passant que les cliniques avaient réduit la liste d'attente pour les opérations de la cataracte et d'autres opérations. Le ministre confirmerait-il que le modèle coûte effectivement moins cher et qu'il permet de réduire la liste d'attente? Est-il toujours favorable à cette approche? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que, oui, notre approche à l'égard des opérations de la cataracte, laquelle est appuyée par nos ophtalmologistes — des gens bien capables —, a fait passer le nombre d'opérations effectuées chaque année de 10 000 à 16 000. Il ne s'agit pas d'une diminution. Madame la présidente, deux ou trois autres choses se sont produites. Les ophtalmologistes peuvent s'occuper de bien plus de cas dans les centres chirurgicaux qu'ils ne le peuvent à l'hôpital, où le temps dans les salles d'opération est limité. Chaque ophtalmologiste peut maintenant s'occuper de 20 cas ou plus par jour au lieu de 12, ce qui correspondait auparavant à la limite. Madame la présidente, nous avons choisi des chiffres et avons négocié avec le groupe d'ophtalmologistes et la Société médicale afin que nous puissions examiner les besoins et augmenter de 25 % le nombre de cas par clinique. Madame la présidente, c'est ce que nous avons fait. Je suis très content que nos ophtalmologistes puissent fournir un meilleur service, et le nombre de personnes qui attendent longtemps a été réduit de 67 %. Merci beaucoup, Madame la présidente.

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Le changement n'a pas été négocié. Le changement a été imposé. Si le ministre de la Santé se soucie vraiment de la réduction de la liste d'attente et de l'amélioration de la vie des gens du Nouveau-Brunswick par l'accès aux opérations de la cataracte, pourquoi le gouvernement risque-t-il la fermeture temporaire des cliniques dans la zone 2 en raison d'un manque de fonds? Ces opérations ne sont pas facultatives. Elles sont essentielles au maintien de l'indépendance et de la sécurité des personnes qui en ont besoin, lesquelles sont souvent âgées. Où est passé le concept de l'accès universel aux soins de santé? Comment la première ministre et le ministre de la Santé peuvent-ils justifier la fermeture imminente des cliniques dans la zone 2 en raison d'une insuffisance de fonds? Elles fermeront leurs portes d'ici à la fin novembre, pas parce que les cliniques ne font pas leur travail, mais parce que le gouvernement actuel a fait tant de dépenses excessives qu'il refuse de leur accorder davantage de fonds. Des personnes âgées du Nouveau-Brunswick souffriront d'une perte continue de vision jusqu'au nouvel exercice financier. Monsieur le ministre, ayez l'obligeance d'expliquer aux gens qui ont besoin de ce service pourquoi leur possibilité de recouvrer la vue dépend de l'endroit où ils habitent. Merci, Madame la présidente.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Monsieur le député.

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Monsieur le député. Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face qu'il a raison. Tous les gens du Nouveau-Brunswick méritent les soins dont ils ont besoin. Il est un peu plus difficile de déterminer le moment où ils les recevront. Nous n'avons pas réalisé de dépenses excessives. Nous avons dépensé plus d'argent pour les opérations de la cataracte que nous ne le faisions au début, lorsqu'elles étaient effectuées dans les hôpitaux. Nous sommes très fiers de l'équipe de soins ophtalmologiques dont nous disposons au Nouveau-Brunswick. Certains patients doivent se déplacer un peu pour subir une opération de la cataracte. Je suis très satisfait de notre approche, qui consiste à consacrer une plus grande partie de notre budget aux opérations de la cataracte. Nous continuerons à le faire. Merci beaucoup, Madame la présidente.

M. Savoie (Saint John-Est, PC) : Eh bien, Madame la présidente, libérer mensuellement plus de 20 jours dans les salles d'opération des hôpitaux permet d'économiser plus de 35 % des coûts par cas, mais, en raison de la mauvaise gestion du gouvernement actuel, les centres de la zone 2 risquent non seulement de fermer jusqu'en avril, mais, en fait, le gouvernement financera moins d'opérations après le 1^er^ avril. Le ministre de la Santé a demandé aux ophtalmologistes de lui donner de bonnes données. Ils l'ont fait. Il est revenu leur dire :

Retournez au réseau Horizon. Communiquez avec le réseau Horizon. Le réseau Horizon indique qu'il n'a plus d'argent.

Les ophtalmologistes ont la capacité opératoire. Ils ont les médecins. Ils ont les installations. Ils ont le personnel infirmier. Ils ont des patients qui ont besoin de recouvrer la vue. Ce qu'ils n'ont pas, c'est un gouvernement disposé à fournir une aide.

Le caucus libéral de Saint John n'a pas voulu créer une école d'optométrie à Saint John. Ils laissent maintenant tomber les ophtalmologistes qui veulent redonner la vue aux patients de la zone 2. Pourquoi ces patients n'ont-ils pas le même accès aux soins que toutes les autres personnes de la province? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je ne me souviens pas de tous les bons arguments que le député d'en face a soulevés. Davantage d'opérations de la cataracte que jamais sont effectuées à Saint John. Nous dépensons plus de 16 millions de dollars pour les frais de fournitures médicales nécessaires aux opérations de la cataracte. Ce n'est pas rien. Nous essayons de travailler avec la RRS qui s'occupe de la négociation des ententes. Nous essayons également de travailler avec nos ophtalmologistes pour que la prestation de leurs services s'étende sur une année et que les services ne soient pas tous fournis dans la phase initiale des négociations.

Madame la présidente, je suis très content de faire partie d'une équipe favorable aux opérations de la cataracte. Les chiffres ont augmenté. Nous sommes contents que nos ophtalmologistes soient plus efficaces que jamais et nous sommes très contents qu'ils puissent fournir le service à l'extérieur des hôpitaux. Merci beaucoup.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. J'ai eu un petit débat avec le ministre de la Santé hier, mais j'espère qu'il est conscient que financer des traitements alors qu'il attend que l'Agence des médicaments du Canada (AMC) se rattrape et que le formulaire des médicaments soit mis à jour est la bonne chose à faire et un choix judicieux pour au moins une personne du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, ma question pour le ministre concerne de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, Madame la présidente. La crise des soins d'urgence dans notre province continue d'empirer. En l'espace de quelques jours, l'hôpital Chalmers, à Fredericton, l'hôpital Dumont, à Moncton, l'Hôpital régional de Miramichi et l'Hôpital régional de Campbellton ont tous défrayé la chronique en raison de l'incapacité du gouvernement Holt à obtenir des résultats dans les soins de santé.

Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis deux ans et il a dépensé plus d'argent que tout autre gouvernement de l'histoire du Nouveau-Brunswick, sans pourtant obtenir de résultat. Le ministre prendra-t-il la parole pour admettre que son gouvernement laisse tomber les gens du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne les soins d'urgence?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je me souviens clairement des temps d'attente indus que l'on constatait dans les urgences lorsque les parlementaires du côté de l'opposition étaient au pouvoir. Nous travaillons fort à réduire les temps d'attente dans nos urgences. Franchement, je suis content que les cliniciens et les médecins qui y travaillent nous le rappellent régulièrement. Nous travaillons fort à réduire les pressions qui s'exercent sur les urgences. Le nombre de personnes qui se rendent aux urgences pour des motifs moins graves a été réduit de 20 %. Je pense qu'il s'agit d'un grand pas en avant. Nous établissons davantage de cliniques de soins collaboratifs dans la région de Fredericton, car c'est l'endroit où les besoins sont les plus grands. Nous continuerons à réduire le nombre de personnes qui ont besoin de soins dans les urgences.

Madame la présidente, nous avons pris de mesures très positives au cours des deux dernières années et nous sommes en bonne voie d'augmenter le nombre de personnes prises en charge qui peuvent obtenir des soins en temps opportun au Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, la première ministre et le ministre ont systématiquement renversé tout ce qui fonctionnait dans les soins de santé. Ils ont commencé par éliminer les cliniques en pharmacie pour les personnes atteintes de diabète, de bronchopneumopathie chronique obstructive et notamment d'une infection à streptocoque. Où peuvent aller ces personnes, sinon aux urgences?

La première ministre et le ministre ont éliminé eVisitNB, et tout un cafouillage en a découlé. Les gens ne réussissaient plus à faire renouveler leurs ordonnances et n'avaient d'autre choix que d'aller aux urgences. La crise dans les urgences a empiré précisément en raison du programme politique de la première ministre et de sa culture du bannissement dans les soins de santé. Le ministre prendrait-il la parole aujourd'hui et indiquerait-il à la Chambre si son gouvernement est au courant de la crise croissante dans les urgences? La première ministre et lui sont-ils plutôt trop occupés à organiser des séances de photos pour porter attention à ce qui se passe réellement?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, il y a souvent un certain nombre de déclarations et de questions inexactes de la part des gens d'en face. Toutefois, la première ministre, l'équipe et moi sommes résolus à réduire les besoins liés aux soins d'urgence.

Comme vous le savez, et comme vous l'avez laissé entendre dans votre question, nous nous concentrons beaucoup sur d'autres possibilités de soins, comme les soins virtuels fournis par Soins virtuels NB. Nous recensons plus de 300 rendez-vous par jour. Il y a des rendez-vous offerts aux francophones qui sont aux prises avec des problèmes, ce qui n'était pas toujours le cas. Nous renforçons également le service de Télé-Soins 811 et l'accès aux soins virtuels, et nous orientons les gens vers des pharmaciens, qui jouent un rôle très important au sein de notre équipe. Nous travaillons en plus étroite collaboration avec eux à l'égard des

cliniques de soins collaboratifs. Madame la présidente, le député d'en face a mentionné tous les aspects à l'égard desquels nous connaissons un grand succès. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Un autre jour passe, et davantage de non-réponses sont données.

Les temps d'attente dans les urgences sont à la hausse depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, et nous savons que la situation est attribuable à un manque de personnel. La démission forcée de membres du personnel infirmier au sein des urgences ou leur abandon complet de la profession en raison de l'incapacité du ministre et de la première ministre de convertir les belles paroles électorales en mesures ou en résultats, si petits soient-ils, ne contribuent pas à améliorer la situation. À Campbellton, le personnel infirmier itinérant sert de mesure provisoire. À Miramichi, les travailleurs paramédicaux et le personnel infirmier d'autres collectivités répondent aux besoins qui se font sentir.

Une crise frappe les soins d'urgence, et le gouvernement actuel n'est pas qualifié pour y répondre et ne sait pas quoi faire. Le ministre croit-il vraiment qu'avoir davantage de personnel infirmier sur le terrain améliorerait les soins d'urgence pour les gens du Nouveau-Brunswick ou croit-il qu'un plus grand nombre d'annonces au sujet du personnel infirmier serait tout aussi efficace?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je pense que j'ai mentionné à un certain nombre de reprises qu'il y a 900 membres du personnel infirmier de plus dans la province que lorsque le gouvernement précédent était au pouvoir. Voilà la première chose.

La deuxième chose, c'est que nous avons parlé à la présidente du conseil d'administration de Vitalité. Nous sommes très préoccupés par la situation à Campbellton. Nous voulons augmenter le nombre de personnes qui peuvent consulter un membre du personnel infirmier praticien ; nous voulons donc que ces personnes restent en poste. Voilà la deuxième chose.

La troisième chose, c'est que nous voulons que nos urgences restent ouvertes. Je suis certain que le député d'en face le veut également. Nous travaillons avec le conseil d'administration de Vitalité, le personnel infirmier et le Syndicat des infirmières et infirmiers, et celui-ci communique avec nous. Je ne peux pas dire que cela a toujours été le cas dans le passé. Nous sommes très optimistes quant à la possibilité de trouver une solution plus durable concernant l'urgence à Campbellton. Merci beaucoup, Madame la présidente.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. En ce qui concerne le prétendu dépôt de garantie qui est maintenant imposé aux collèges privés au Nouveau-Brunswick, j'ai demandé au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la

Formation et du Travail, il y a deux semaines, pourquoi il avait choisi une formule de garantie liée aux revenus annuels provenant des droits de scolarité, une formule qui oblige les collèges à débourser immédiatement des dizaines de milliers de dollars. Je n'ai obtenu aucune réponse directe. J'ai demandé au ministre pourquoi il avait rejeté le modèle de cautionnement habituel utilisé à l'échelle du Canada, pour choisir plutôt l'option la plus pénalisante sur le plan financier pour les collèges au Nouveau-Brunswick. Voici sa réponse : Il se peut que certains gouvernements au Canada aient choisi de suivre certaines voies, mais, pour notre part, nous avons décidé d'aller dans une direction opposée.

Les collèges privés versent déjà 1 % des droits de scolarité des étudiants au Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle, qui a été établi pour la protection des étudiants. Selon les collèges, ce fonds contient déjà environ 10 millions de dollars. Ma question pour le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est la suivante : Combien de défaillances de collèges privés le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail avait-il prévues lorsqu'il a instauré la nouvelle exigence, et quels éléments de preuve ont démontré que le fonds actuel ne suffisait pas à protéger la population étudiante? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je tiens à remercier mon collègue de sa question. Vous savez, depuis la dernière fois où il a posé une question semblable, le tout m'a quand même fait réfléchir. Il y a plusieurs éléments que mon collègue avait soulevé, Madame la présidente, qui m'ont porté à me questionner. Actuellement, comme je l'ai déjà mentionné, les étudiants versent 1 % dans un fonds pour leur protection. Madame la présidente, vous comprendrez que, lorsqu'on dit que les étudiants doivent verser 1 % pour leur protection, nous voulons aussi nous assurer que nos collèges et écoles privés au Nouveau-Brunswick prennent leurs responsabilités.

Nous faisons le travail pour assurer la protection de nos étudiants. Nous ne nous posons pas la question de savoir combien de collèges fermeront et combien de collèges privés fermeront dans l'avenir. Nous veillons à assurer la protection des étudiants dans l'éventualité d'une situation problématique. Le collègue d'en face devrait plutôt accepter la tâche que nous assumons.

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Selon les collèges, l'un des aspects les plus troublants, c'est que ceux-ci ne savent toujours

pas comment le gouvernement procédera pour calculer la somme que chaque établissement devra payer. Si aucune analyse accessible au public ne vient justifier l'objectif de 17 millions de dollars, pourquoi les collèges devraient-ils croire que la mesure vise à protéger les étudiants plutôt qu'à simplement soutirer davantage d'argent de leurs activités? Les administrateurs des collèges ont demandé à maintes reprises au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de leur expliquer la formule, et ils affirment qu'aucune consultation n'a eu lieu.

Par ailleurs, sachant que les collèges craignent de voir leur enregistrement révoqué s'ils ne se conforment pas aux exigences, le ministre estime-t-il raisonnable de brandir la menace d'une révocation avant même d'expliquer comment la somme réclamée a été calculée? Voici mes questions : Quelle formule exacte le gouvernement utilise-t-il pour calculer les dépôts de garantie, et pourquoi cette formule n'a-t-elle pas été rendue publique? Le calcul est-il fondé sur le nombre d'étudiants inscrits, les revenus provenant des droits de scolarité, les programmes offerts, les antécédents de conformité des établissements, le risque de fermeture ou une combinaison de ces facteurs?

Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci, Madame la présidente. Je pense qu'il est noble de vouloir protéger les étudiants du Nouveau-Brunswick. Nous voulons nous assurer que les gens qui fréquentent des établissements d'enseignement privés ont accès à une certaine protection dans l'éventualité d'une situation problématique.

Il faut bien comprendre que nous ne souhaitons pas de situations problématiques. Dit-on cependant qu'il ne faudrait rien faire pour le moment, puis réagir au moment opportun? Madame la présidente, le travail que nous avons effectué au cours des derniers mois et des dernières années vise à assurer la protection de nos étudiants dans l'éventualité d'une situation en ce qui a trait à leur formation postsecondaire dans un collège privé. Nous continuerons à nous assurer de maintenir une telle protection pour les étudiants. L'objectif ultime, c'est de s'assurer que les étudiants sont protégés. Nous continuerons à travailler avec nos établissements privés parce qu'ils font aussi partie de l'avenir de la province pour ce qui est de la formation et de la main-d'oeuvre…

[*Traduction*]

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas encore entendu d'explications sur la façon dont les sommes sont établies et calculées. Certains établissements sont tenus de verser au gouvernement une somme pouvant atteindre 160 000 $. Le montant d'argent ne constitue pas une amende ni une pénalité et continue d'appartenir à l'établissement, tant qu'il n'est pas nécessaire d'y recourir. Pourtant, le gouvernement s'attend à ce que les collèges immobilisent des sommes considérables pendant des années, sans leur fournir pratiquement aucune précision quant à la façon dont ces fonds seront gérés.

Voici mes questions : Le ministre indiquerait-il à la Chambre si les sommes produiront des intérêts pendant qu'elles seront détenues par le gouvernement? Le Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle est déjà confié à Vestcor. Si les sommes produisent des intérêts, ceux-ci seront-ils remis chaque année aux établissements qui ont versé les fonds, ou le gouvernement les conservera-t-il? Le ministre confirmerait-il si ces fonds seront détenus en fiducie aux fins de la protection des étudiants ou si, dans les faits, les collèges fourniront au gouvernement ce qui équivaut à un prêt sans intérêt ou à une autre réserve d'argent sous son contrôle, qui génèrera des recettes pour le gouvernement plutôt que pour les établissements qui ont fourni l'argent? Merci, Madame la présidente.

[*Original*]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : ministre responsable des Affaires militaires ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; L) : Merci, Madame la présidente. La façon dont mon collègue d'en face traite du dossier me fait quand même sourire un peu. Comme je l'ai mentionné dès le départ et même avant aujourd'hui, notre objectif ultime est de nous assurer que, dans l'éventualité d'une situation problématique en ce qui concerne la formation des étudiants dans les établissements privés de notre province, les étudiants sont protégés.

Nous devons nous assurer d'avoir, ici au Nouveau-Brunswick, un système efficace qui sera en place pour protéger les étudiants. Des situations sont survenues dans le passé, ici même, dans notre province. Il y en a aussi eu ailleurs au Canada, Madame la présidente. Nous avons un seul objectif, soit d'assurer la protection des étudiants, en collaboration avec nos collèges privés.

Il ne faut pas penser qu'il n'y a aucune discussion ni collaboration avec nos collèges privés, car tout cela se poursuit sur une base régulière. Madame la présidente, nous sommes là

pour protéger l'avenir de notre province ainsi que celui des personnes qui font des études dans notre système, au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

TERRES DE LA COURONNE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Près de 50 % de la superficie du Nouveau-Brunswick est constituée de terres de la Couronne et de leurs emblématiques bassins hydrographiques, des territoires non cédés et non abandonnés, comme le reconnaît volontiers le gouvernement actuel. Quatre sociétés multinationales de produits forestiers détiennent des permis les autorisant à récolter du bois sur les terres de la Couronne et à cultiver, dans les zones ainsi soumises à des coupes à blanc, le nombre restreint d'essences nécessaire à l'approvisionnement de leurs usines. Ces terres, leurs forêts et les cours d'eau qui s'y trouvent sont détenus en fiducie par le gouvernement provincial, mais au bénéfice de qui? À titre de fiduciaire, le ministre des Ressources naturelles a l'obligation fiduciaire, qui est une obligation juridique, d'agir exclusivement dans l'intérêt supérieur des bénéficiaires de la fiducie. Le ministre peut-il nous dire qui, à son avis, sont les bénéficiaires de la fiducie? S'agit-il des sociétés forestières qui détiennent des permis d'exploitation du bois d'oeuvre?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le Nouveau-Brunswick recèle en effet d'une myriade de ressources naturelles. Celles-ci appartiennent aux gens du Nouveau-Brunswick. Comme l'a dit le député, nous avons une responsabilité fiduciaire de gérer nos ressources naturelles de manière optimale pour les gens du Nouveau-Brunswick, tant à des fins de conservation qu'à des fins économiques. Pour être clair, la gestion de nos ressources naturelles, notamment nos forêts, est de servir les intérêts des gens de cette magnifique province.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai encore jamais rencontré de chasseur, de trappeur, de pêcheur, de randonneur, de canoéiste, de naturaliste, d'écologiste, de propriétaire de terrains boisés…

(Les délibérations sont brièvement interrompues par une mise à l'essai du système d'alerte d'urgence.)

La présidente (L'hon. M^me^ Landry) : Nous allons arrêter l'horloge à 10 h 55. La mise à l'essai a été annoncée. Je présume que tout le monde était au courant de la mise à l'essai prévue du système d'alerte.

Veuillez poursuivre.

[*Original*]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[*Traduction*]

Je n'ai encore jamais rencontré de chasseur, de trappeur, de pêcheur, de randonneur, de canoéiste, de naturaliste, d'écologiste, de propriétaire de terrains boisés ou de personne autochtone qui estime que les forêts des terres de la Couronne sont gérées dans l'intérêt collectif.

(Exclamations.)

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Jim Irving doit être responsable de la sonnerie.

En fait, le ministère du ministre a cessé de consulter les gens du Nouveau-Brunswick sur leurs priorités à l'égard des terres de la Couronne lorsque Bruce Northrup était ministre des Ressources naturelles, il y a 15 ans. Maintenant, les chefs des Premières Nations réclament des ententes de cogestion avec le ministère des Ressources naturelles afin d'avoir leur mot à dire sur ce qui se passe sur ces terres non cédées et non abandonnées. Quelle est l'intention du ministre en ce qui concerne la demande des Premières Nations, qui veulent remplacer l'entente de cogestion de fait avec les géants de l'industrie forestière par une entente de cogestion avec les Premières Nations?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le député sait peut-être que nous travaillons actuellement en collaboration avec le ministre des Affaires autochtones à établir une table ronde sur l'exploitation forestière avec nos partenaires des Premières Nations, soit les Wolastoqiyik, les Mi'gmaq et les Passamaquoddy. Je pense qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Or, je tiens à dire ceci, Madame la présidente. Le député a fait observer n'avoir jamais rencontré une personne qui s'adonne à la chasse ou à la pêche et qui pense que nous gérons, en fait, la forêt de manière appropriée. Je connais un grand nombre de personnes qui pratiquent la chasse et la pêche et qui travaillent en fait dans une scierie, une usine de pâte à papier ou une usine de granulés de bois. Ces personnes comprennent que nous pouvons avoir une approche équilibrée à l'égard de la gestion de nos ressources naturelles à des fins économiques, à des fins de conservation et à des fins récréatives. Bien sûr, le travail est réalisé de manière respectueuse en collaboration avec nos partenaires des Premières Nations.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, J.D. Irving détient un permis visant plus de 1 million d'hectares de terres de la Couronne. Interfor détient un permis visant un peu moins de 1 million d'hectares. Le Birla Group détient un permis visant près de 700 000 ha, alors que Twin Rivers, de Brookfield Asset Management, détient un permis visant un peu moins que 400 000 ha. Dans le cadre des nouveaux plans d'aménagement forestier pour la période 2027-2031 qui entreront bientôt en vigueur, le ministre entend accroître les volumes d'épinette et de sapin pouvant être récoltés par Brookfield de 22 %, par le Birla Group de 10 %, par Interfor de 8 % et par J.D. Irving de 34 %. Cela entraînera

une dégradation accrue des écosystèmes forestiers, la destruction d'un plus grand nombre d'habitats et un épandage encore plus important de glyphosate. Le ministre pourrait-il préciser quelle superficie des terres de la Couronne fera l'objet d'un épandage de glyphosate dans le cadre des nouveaux plans?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci, Madame la présidente. Je tiens à remercier le député d'avoir énuméré les nombreuses entreprises qui exercent effectivement des activités dans la province. Notre province est le territoire de compétence le plus progressiste et le plus avancé du pays en matière de gestion des forêts. Notre approvisionnement en bois et nos ressources forestières sont en croissance. Nous avons été en mesure d'attirer des compagnies basées en Colombie-Britannique, comme Interfor. Celle-ci mise sur le Nouveau-Brunswick et a même fait l'acquisition d'usines à Belledune et à Bathurst. Le Groupe Lebel a misé sur Plaster Rock et ses installations. Il produit une énorme quantité de bois d'oeuvre, encore plus grande que celle produite par JDI. Il a, en fait, choisi de miser sur le Nouveau-Brunswick en ce sens. De nombreuses entreprises sont présentes dans la province précisément parce que notre approvisionnement en bois est en croissance.

Le député a raison. Environ 700 000 mètres cubes de nouveau bois seront accessibles au cours des deux ou trois prochaines années. C'est parce que des gouvernements de différentes affiliations politiques ont pris des mesures progressistes pour veiller à ce que nous investissions dans la sylviculture, et que nos forêts présentent une diversité d'essences, et ne soient pas composées uniquement de résineux.

[*Original*]

ÉCOLES

M^me^ M. Johnson (Carleton-Victoria, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans la région de Dieppe, nous avons assisté à une croissance démographique sans précédent. Le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ont reconnu la nécessité d'agrandir les établissements scolaires destinés aux élèves francophones.

[*Traduction*]

L'École Le Marais a été construite en 2018, et d'importantes améliorations ont été apportées à l'École Mathieu-Martin et à l'École Carrefour de l'Acadie.

[*Original*]

L'emplacement, encore l'emplacement et toujours l'emplacement. Il s'agit d'un facteur essentiel lors de la construction d'une nouvelle école.

[*Traduction*]

La nécessité de construire une nouvelle école ne fait aucun doute, comme en témoigne le fait que 800 élèves fréquentent actuellement un établissement conçu pour en accueillir 500. Le site proposé est-il le mieux indiqué? La ministre peut-elle déposer la liste des emplacements des 14 sites qui ont été étudiés? La ministre aurait-elle l'obligeance d'expliquer pourquoi le site 8 a été retenu comme étant le bon choix pour accueillir les élèves anglophones de Dieppe?

[*Original*]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, merci beaucoup de parler justement de la croissance démographique qu'a connue le Nouveau-Brunswick, surtout dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick. Il est vraiment merveilleux de voir toutes les personnes de partout dans le monde ou d'ailleurs au Canada qui ont choisi de venir vivre au Nouveau-Brunswick. L'une des belles choses qu'il y a ici, c'est justement le bilinguisme et la possibilité de coexister dans les deux communautés linguistiques. Il s'agit de l'une des richesses du Nouveau-Brunswick.

En essayant de cibler le meilleur endroit pour une nouvelle école, nous travaillons en collaboration avec nos partenaires locaux, qu'il s'agisse de la municipalité ou du conseil d'éducation de district. Nous travaillons étroitement avec eux afin de déterminer le meilleur endroit pour une école. Merci, Madame la présidente.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période de questions est maintenant terminée.